



DÉLIBÉRATION N°2026-29

Séance du jeudi 16 avril 2026

LE 16 AVRIL 2026 À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 AVRIL 2026, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GILLES CUSIN, MAIRE.

Nombre de Conseillers

En Exercice	19
Présents	15
Votants	19

Présents : M. Gilles CUSIN, M. Viven BINAMICKA-LUWAMOU, Mme Caroline LEEMANS, M. Dominique BARIL, Mme Zahia BOUKTAB, M. Philippe GIRAUD-CHATILLON, M. Serge SERRA, M. Philip VALANDRO, M. Laurent VIAL, Mme Sylvie MEURIOT, Mme Aurore CLEMENT, Mme Jessica LAUVERGEON, Mme Chrystelle FAURE, Mme Laura PAUTLER, Mme Eloise BURR.

Pouvoirs :

M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,
M. Nicolas ANTHERIEU avait donné pouvoir à Mme Caroline LEEMANS,
M. Mickaël CHAPELLE GARCIA avait donné pouvoir à M. Philip VALANDRO,
Mme Lisa BRISSAC avait donné pouvoir à Mme Eloise BURR

Absents :

Secrétaire de séance : M. Philippe GIRAUD-CHATILLON

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Ce délai est fixé au 30 avril les années d'élections municipales.

Le budget primitif 2026 du budget principal est ainsi proposé :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	PROPOSITION
011 - Charges à caractère général	574 771,03 €
012 - Charges de personnel	1 232 240,00 €
014 - Atténuation de produits	120 010,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	175 155,00 €
66 - Charges financières	37 900,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
68 - Provisions	120,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	48 175,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	88 100,00 €
TOTAL	2 276 971,03 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	PROPOSITION
013 - Atténuation de charges	34 400,00 €
70 - Produits des services	191 100,00 €
73 - Impôts et taxes	68 300,00 €
731 - Fiscalité locale	1 410 795,00 €
74 - Dotations, Subventions et participation	360 336,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	60 600,00 €
77 - Produits spécifiques	500,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	88 100,00 €
002 - Solde d'exécution de la SF reporté (si +)	62 840,03 €
TOTAL	2 276 971,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / OPERATION		RESTES A REALISER	PROPOSITION
20 -	Immobilisations incorporelle		8 400,00 €
204 -	Subventions d'équipement versées		93 500,00 €
21 -	Immobilisations corporelles	37 227,08 €	148 620,00 €
16 -	Emprunts et dettes assimilées		96 700,00 €
202501 -	RENOVARTION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE	1 346 005,84 €	80 800,00 €
202502 -	NOUVEAU CIMETIERE	2 160,00 €	- €
202503 -	REHABILITATION IMMEUBLE BECAT	2 102,40 €	3 550,00 €
040 -	Opération d'ordre de transfert entre sections		88 100,00 €
001 -	Solde d'exécution de la SI reporté (si -)		104 096,85 €
TOTAL		1 387 495,32 €	623 766,85 €
			2 011 262,17 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / OPERATION		RESTES A REALISER	PROPOSITION
10 -	Dotations, fonds divers et réserves		7 310,00 €
1068 -	Excédent de fonctionnement capitalisé		241 431,17 €
13 -	Subventions d'équipement reçues	69 818,00 €	6 700,00 €
16 -	Emprunts et dettes assimilées		303 085,00 €
202501 -	RENOVARTION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE	1 180 343,00 €	50 000,00 €
202502 -	NOUVEAU CIMETIERE		
202503 -	REHABILITATION IMMEUBLE BECAT		
021 -	Virement de la section de fonctionnement		48 175,00 €
024 -	Produit des cessions d'immo		16 300,00 €
040 -	Opération d'ordre de transfert entre sections		88 100,00 €
TOTAL		1 250 161,00 €	761 101,17 €
			2 011 262,17 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2026 de la commune, arrêté comme présenté dans les tableaux ci-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette délibération par :

POUR : 19 voix
 CONTRE : 0 voix
 ABSTENTION : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Philippe GIRAUD-CHATILLON
 Secrétaire de séance



Gilles CUSIN
 Maire de Murviel-lès-Montpellier



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 17/04/2026
 et de sa publication le 17/04/2026
 et/ou de sa notification le _____